



Actions 2023

du Syndicat du bassin de l'Ouche

Le Conseil syndical s'est réuni le 17 mars 2023 pour voter le budget 2023.

Les priorités du syndicat ont notamment été définies dans le contrat de bassin, signé en 2022, avec l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

Pour autant, d'autres actions seront lancées en parallèle et sont finançables par nos partenaires, que sont l'Agence de l'eau et la Région Bourgogne-Franche-Comté. Les recettes du syndicat proviennent des cotisations de ses adhérents (11 EPCI : communautés de communes et Dijon métropole = 1.27€/habitant) et des subventions.

Le budget global du syndicat s'élève à 1 187 000 €. Toutes les actions sont financées par l'Agence de l'eau et la Région BFC (financement à 80%).

LES PROJETS 2023

ETUDE PROSPECTIVE D'ANTICIPATION DES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LES RESSOURCES EN EAU A L'ECHELLE DES TROIS BASSINS EN VUE D'UNE STRATEGIE D'ADAPTATION

Les bassins de l'Ouche, la Tille et la Vouge (incluant également la Nappe de Dijon Sud) sont classés en Zones de Répartitions des Eaux, c'est-à-dire des zones caractérisées par une insuffisance, autre qu'exceptionnelle, des ressources par rapport aux besoins en eau.

Dans une ZRE, les seuils d'autorisation et de déclarations des prélèvements dans les eaux superficielles comme dans les eaux souterraines sont abaissés. Ces dispositions sont destinées à permettre une meilleure maîtrise de la demande en eau, afin d'assurer au mieux la préservation des écosystèmes aquatiques et la conciliation des usages économiques de l'eau.

Il est primordial d'assurer un équilibre entre d'une part les ressources en eau disponibles et les besoins des milieux aquatiques et d'autre part les prélèvements pour la satisfaction des usages. C'est d'ailleurs l'objectif des Schémas d'Aménagement et de Gestion des eaux (SAGE) de l'Ouche, de la Tille et de la Vouge en vigueur.

La tendance à la raréfaction de la ressource pour l'avenir est établie par les travaux scientifiques : les débits des cours d'eau (en particulier à l'étiage) ou la recharge pluviale des nappes diminuent, alors que l'augmentation des températures et l'assèchement des sols conduisent à l'inverse à une augmentation des besoins en eau pour tous les usages.

Face à ce constat, une démarche prospective d'anticipation des effets du changement climatique sur les ressources en eau sera lancée sur les bassins Ouche, Tille et Vouge (incluant la nappe de Dijon Sud). Elle aboutira à la définition d'une stratégie d'adaptation à la hauteur de cet enjeu, en particulier dans le cadre de projets de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE). L'étude sera portée par le Syndicat du bassin de l'Ouche pour le compte des syndicats de l'Ouche, Vouge et la Tille.

Cette étude a pour objectifs de :

- Définir l'évolution des usages sur notre territoire impacté par l'évolution attendue du climat à l'horizon 2050,
- Identifier une stratégie d'adaptation en arbitrant collectivement les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles,
- Planifier les actions et investissements nécessaires à l'anticipation des effets du changement climatique sur la ressource en eau.

Partant du constat du changement climatique, marqué encore cet hiver par un déficit pluviométrique, il s'agira d'analyser des scénarios prospectifs contrastés sur une période de 30 ans, afin de définir un plan d'actions global qui sera adapté localement aux particularités des bassins versants. L'objectif sera de diminuer la pression de prélèvements sur les milieux par des actions d'économies d'eau et, si nécessaire, la mobilisation de ressources alternatives ou complémentaires ou par l'accroissement de leur capacité via la recharge artificielle de nappe.

Une large part sera faite à la concertation via des groupes de contributions qui seront mobilisés pour l'élaboration de la stratégie notamment. Seront ainsi invités à participer aux groupes de travail les représentants des collectivités territoriales, le secteur agricole bien entendu, mais également le secteur industriel et économique, le secteur touristique, des représentants des consommateurs etc. Il est primordial que chacun participe.

Le marché de cette étude a été attribué au groupement ANTEA/GIE PASSAGE pour un montant total de 202 182 € TTC (finançable à hauteur de 70% par l'Agence de l'eau et 10% par la Région BFC).

Le reste à charge (20%) sera partagé entre les syndicats du Bassin de la Vouge, du Bassin de l'Ouche, de la Tille Norge et Armançon et Tille et Venelle.

TRAVAUX DE DIVERSIFICATION MORPHOLOGIQUE DE L'OUCHÉ AU LIEU-DIT « LES GAUDRANS » A NEUILLY-CRIMOLOIS :

L'Ouche à Neuilly-Crimolois, en aval de la confluence du Suzon présente une morphologie rectiligne et homogène. Elle est très encaissée par l'endiguement et les travaux de curage de grande ampleur réalisés dans les années 50-60 et ne peut se restaurer d'elle-même.

Presque l'équivalent d'une piscine olympique de matériaux calcaires seront réintroduits au droit des anciens méandres de l'Ouche afin de modeler des banquettes alternées qui seront émergées à bas débit pour pincer la lame d'eau et diversifier les habitats aquatiques. La technique consiste à recréer des structures se rapprochant de la morphologie des bancs alluviaux qui se développent naturellement sur tous les cours d'eau dont la dynamique n'a pas été perturbée. Ce type de travaux a fait ses preuves en aval de la passerelle de Crimolois qui a vu la biomasse piscicole être multipliée par 5 et sa diversité augmentée suite aux travaux réalisés par la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or en 2018.

TRAVAUX DE CONNEXION DE LA CHARTREUSE A DIJON :

La Fédération pour la pêche et la protection de milieux aquatiques de Côte d'Or a proposé, dans le cadre du Contrat de Bassin Ouche 2022-2024, la réalisation d'une banquette permettant la migration des poissons vers la Chartreuse en basses eaux, qui se révèle être une zone refuge intéressante. Les

travaux seront réalisés sous maîtrise d'œuvre de la Fédération pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Côte d'Or.

PROTECTION DES AFFLUENTS DE L'OUCHE PAR LA MISE EN DEFENS

Sur les ruisseaux de tête de bassin soumis à de multiples pressions de pollution et d'atteinte physique perturbant la résilience des habitats aquatiques et des espèces qui y vivent, le SBO s'engage dans des travaux de pose de clôtures le long des rivières permettant d'empêcher le piétinement des bovins, parfois total du lit des ruisseaux. Les secteurs votés cette année concernent le ruisseau des Fâches à Auxant et la Sirène à Remilly-en-Montagne abritant une des dernières populations d'écrevisses autochtones, l'écrevisse à pattes blanches.

LE PROGRAMME D'ENTRETIEN

Le syndicat du bassin de l'Ouche poursuit son programme d'entretien de la ripisylve, c'est la végétation implantée sur les berges des cours d'eau. La tranche lancée en 2023 concernera les secteurs d'Ahuy à Messigny-et-Vantoux et Plombières-les-Dijon à Pont-de-Pany.

SUIVI DES ASSECS ET INSTRUMENTATION DU SUZON

Un suivi annuel et visuel des assecs débutera sur l'ensemble des affluents de l'Ouche en avril 2023.

En particulier sur le Suzon, l'idée d'un observatoire des assecs sur ce ruisseau connu pour ses écoulements torrentiels et ses assecs, est née d'une discussion du comité de pilotage du site Natura 2000 du Val-Suzon. Le SBO étant très attentif à l'évolution de l'hydrologie des têtes de bassin versant, a décidé d'engager une instrumentation grâce à plusieurs stations le long de ce ruisseau très particulier.

Pourquoi ? Le Suzon présente un fonctionnement très complexe avec beaucoup d'alternances assec/écoulements. Ces dernières années de déficits pluviométriques ont révélé une difficulté à appréhender l'ampleur de l'évolution des assecs du Suzon et un besoin de connaissance à capitaliser sur le long terme. L'objectif de l'instrumentation est donc de permettre de suivre sur le long terme l'évolution hydrologique du Suzon en contexte de changement climatique.